

Amiral Jacques Lanxade Les attaques contre l'intervention de la France sont incompréhensibles et injustes

L'ancien chef d'état-major des armées estime que l'histoire prouvera que la France n'a rien à se reprocher au sujet du génocide des Tutsi

L'intervention de la France au Rwanda a commencé en réalité plus de trois ans avant le génocide. En octobre 1990, en effet, François Mitterrand, répondant à une demande du président rwandais, qui était confronté à une agression armée menée à partir de l'Ouganda par le Front patriotique rwandais (FPR), décida de déployer deux compagnies à Kigali, estimant que seul Juvénal Habyarimana était en mesure d'éviter une guerre civile entre les réfugiés tutsi et les extrémistes hutu. L'histoire lui donnera malheureusement raison lorsque le drame du génocide se nouera, dès son élimination.

Cependant, conformément aux règles qui venaient d'être adoptées au sommet franco-africain de La Baule, en même temps qu'il apportait son soutien militaire, le président Mitterrand exigea que le président rwandais entreprenne un processus de démocratisation du régime. De plus, dès ce moment, la diplomatie française fut très active pour que s'engagent à Arusha les négociations qui devaient aboutir au retour des Tutsi réfugiés en Ouganda dans le cadre d'une transition démocratique organisée par l'ONU. Et c'est ainsi que, en août 1993, dès

la signature de ces accords, la France, ayant directement contribué à la stabilité du Rwanda, retira ses troupes, qui furent relevées par une mission de maintien de la paix des Nations unies.

Malheureusement, le 6 avril 1994, alors que se développait le processus d'Arusha sous l'égide de l'ONU, l'avion qui transportait le président Habyarimana fut abattu par un missile alors qu'il se posait à Kigali. L'origine de ce tir n'a pas été à ce jour élucidée, mais la mise en cause d'éléments du FPR est sans doute une des raisons des attaques menées contre notre pays à propos de notre rôle dans la crise rwandaise. Quoi qu'il en soit, immédiatement après cet attentat, comprenant que rien n'empêcherait plus la guerre civile d'éclater, la France, par l'opération «Amaryllis», mais aussi la Belgique et l'Italie évacuèrent leurs ressortissants, ainsi que leurs ambassades. Dès lors, il ne resta plus aucun diplomate ni militaire français au Rwanda.

Théorie du complot

Quelques semaines plus tard, alors que la guerre civile faisait rage, la communauté internationale prit conscience qu'un véritable génocide était en cours par les extrémistes hutu. La France, notamment par Alain Juppé, ministre des affaires étrangères du gouvernement de cohabitation dirigé par Edouard Balladur, chercha à mobiliser les grandes puissances pour que soit montée une intervention afin d'arrêter les massacres. Devant le refus de ces pays, la diplomatie française obtint finalement que soit votée, le 22 juin 1994, la résolution 929, qui autorisait la France et sept pays africains à en-



L'OPÉRATION «TURQUOISE» A PERMIS DE STOPPER LES MASSACRES

treprendre une action strictement humanitaire pour tenter de mettre fin au génocide. Ce fut l'opération «Turquoise».

Il faut rappeler, à ce stade, que depuis la guerre du Golfe, la gestion des crises avait été profondément modifiée par le président Mitterrand. Désormais, les décisions étaient prises en conseil restreint, réunissant, sous l'autorité du président de la République, le premier ministre, les ministres des affaires étrangères et de la défense ainsi que le chef d'état-major des armées. Ainsi, nous étions passés du domaine réservé du chef de l'Etat, en vigueur depuis les débuts de la V^e République, à un domaine en quelque sorte partagé avec le gouvernement. Cette procédure, qui est toujours appliquée, fait que les décisions ne sont prises qu'après une analyse objective de la situation et des options; elle écarte en outre toute idée que des lobbies puissent y jouer un rôle effectif.

Les conditions dans lesquelles a été prise la décision d'intervention de la France – en période de cohabitation, et

donc avec l'assentiment d'Edouard Balladur, dont on sait combien il était a priori opposé à toute action extérieure, au Rwanda comme ailleurs – rendent donc totalement infondé le soupçon, souvent émis, que l'objectif français était de reprendre le contrôle du Rwanda en venant au secours des Hutu. Un tel soupçon relève à l'évidence de la théorie du complot.

Tâche accomplie

En tant que chef d'état-major des armées, j'ai présenté en conseil restreint trois options pour l'opération «Turquoise». La première, écartée d'emblée, était d'entrer au Rwanda par Kigali. Difficile militairement, elle aurait été immédiatement jugée comme une intervention au secours des extrémistes hutu. La deuxième, passer par Bujumbura, aurait eu l'inconvénient d'impliquer le Burundi, lui-même concerné par la rivalité Hutu-Tutsi. La décision fut alors prise d'utiliser, avec l'accord du Zaïre [aujourd'hui République démocratique du Congo], l'aéroport de Goma comme base arrière de l'opération.

Réunissant environ 2500 hommes, dont quelque 500 militaires africains, l'opération «Turquoise» débuta dès le 23 juin et, très vite, conformément à son mandat, réussit à stopper le génocide dans la zone que contrôlaient nos forces.

Cependant, le front séparant les unités du FPR des extrémistes hutu se rapprochant de notre zone, je fus conduit à proposer aux responsables politiques de créer une zone humanitaire sûre (ZHS), interdite à toute force armée. Entérinée par l'ONU, la ZHS resta dès lors sous notre contrôle exclusif et permit d'éviter la

fuite d'un très grand nombre de Rwandais vers Goma, au Zaïre, où sévissait déjà une grave épidémie de choléra. Nos soldats furent d'ailleurs conduits à y enterrer dans des fosses communes les cadavres de très nombreuses victimes de cette épidémie. En outre, l'état-major de «Turquoise» dut intervenir pour faire cesser les tirs d'artillerie du FPR sur les camps de réfugiés qui s'étaient installés dans la région de Goma.

Le 22 août, à l'issue des trois mois fixés par la résolution 929, sa tâche accomplie, la France retira ses troupes et transféra la sécurité de la ZHS à une nouvelle mission de maintien de la paix des Nations unies. L'opération «Turquoise», dont le caractère uniquement humanitaire ne saurait être mis en doute, a ainsi permis de stopper les massacres. Elle a ensuite stabilisé près d'un million de Rwandais qui étaient tentés de fuir devant l'avancée du FPR.

Les attaques menées encore vingt-cinq ans après contre la France et son armée sont donc tout à la fois incompréhensibles et gravement injustes. L'histoire le montrera, notamment lorsque seront ouvertes toutes les archives, tant françaises qu'étrangères. Quant à l'honneur des soldats français, qui ont accompli avec courage et compétence la mission qui leur avait été donnée par le chef de l'Etat, il doit être à tout prix préservé. ■

Jacques Lanxade a été chef d'état-major des armées de 1991 à 1995